Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 28
Représentés : 5

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023– 10 - 03

Séance du 10 octobre 2023
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt trois, le dix octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, SZOHR Evelyne, Messieurs AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Pascal CORDEIL (procuration à Madame Ambre MONTLAUR)

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à Madame Pascale GUIROU), Astrid MANOUKIAN (procuration à Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

OBJET :

MOUS

ETUDE DE REACTUALISATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL DES FAMILLES

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : Monsieur JOANNON

Considérant l'action de la Commune dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage qui préconise le lancement d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) afin de résoudre la problématique des familles sédentaires installées sur son territoire,

Considérant la réalisation, en 2014, d'un premier diagnostic social faisant état d'un clan familial constitué de cinq ménages installés à proximité d'un stade communal.

Considérant l'option choisie par la Commune d'utiliser un terrain communal conforme aux exigences des terrains familiaux locatifs.

Considérant que les coûts trop élevés de viabilisation du terrain avait conduit à l'abandon du projet.

La Commune souhaite aujourd'hui relancer le projet et avoir une vision précise de l'occupation du site, c'est pourquoi elle sollicite SOLIHA VAR pour réactualiser le diagnostic social de 2014.

Le montant total prévisionnel de l'étude s'élève à 5 720,50 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etude de réactualisation du diagnostic social des familles	**Coût de l'opération et aide financière sollicitée**
ETAT (50%)	**2 860,25 €**
Autofinancement **(50%)**	2 860,25 €
Total HT	5 720,50 €
T.V.A 20 %	1 144,10 €
Total TTC	6 864,60 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière auprès de l'Etat pour l'année 2023 telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signé électroniquement par
Philippe BARTHELEMY

Le 12 octobre 2023

Philippe BARTHELEMY

Le Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par
Yannick GUEGUEN

Le 12 octobre 2023

Yannick GUEGUEN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20231010-DEL20231003-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023